



1 le Plan - 87 360 LUSSAC LES EGLISES

A l'attention de Monsieur Clarisse ROUGIER
Président de la commission d'enquête publique du projet
du « Parc éolien de SAINT-BARBANT »

Lussac les Eglises, le 10 octobre 2018

Monsieur le commissaire enquêteur,

La Fetem, dont le siège social est situé à Lussac-les-Églises, représente et coordonne les activités des 10 associations environnementales présentes dans les régions du Centre et de la Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cadre de l'Enquête publique sur le "Parc éolien de SAINT-BARBANT", la FETEM souhaite attirer votre attention sur l'observation suivante :

Parmi les contributions reçues par voie électronique et disponibles sur le site Web de la préfecture, se trouve un courrier électronique et son annexe, datés du 19 septembre, enregistrés sous le numéro CE / CE PJ 14.

Le PJ nous informe de l'observation suivante:

« — *Conflit d'intérêts :*

Je dénonce un conflit d'intérêts concernant Madame Marta Vittalba Talens : Responsable administrative et Financière à ENCIS ENVIRONNEMENT (siège social à Limoges) et actionnaire de la SEC 87 (Société Energie Citoyenne du projet éolien du Croix de la Pile - Blond- Bellac). Madame Marta Vittalba Talens est mariée (régime de la communauté de biens) avec Monsieur RUIZ Carles de Andres qui était le délégué régional adjoint de FRANCE ENERGIE EOLIENNE en 2017 dont un des membres est WPD SAS (le promoteur éolien du parc de Saint Barbant)! De plus sur le profil LinkedIn de Monsieur RUIZ Carles de Andres on peut voir que celui-ci était responsable d'agence de la société WPD SAS d'octobre 2006 à février 2018 ! (vu le 27/08/2018) Ainsi par l'intermédiaire des époux : Madame Marta Vittalba Talens et Carles de Andres RUIZ, WPD a pu intervenir et influencer sur l'étude environnementale d'ENCIS ENVIRONNEMENT. »

Selon des sources d'information publiquement disponibles une certaine Mme MARTA VILLALBA TALENS occupe le poste de « Responsable administrative et financière » chez ENCIS Energies Vertes alias ENCIS Environnement.

Dans les documents joints à l'Enquête Publique, nous pouvons constater également que M. Carlos de ANDRES RUIZ, en qualité de directeur général d'Energie Saint-Barbant, a signé le 19 août 2016 la lettre d'accompagnement de la demande d'autorisation pour le projet « Parc éolien de SAINT-BARBANT ».

De ces faits découle pour la FETEM les questions suivantes auxquelles la Commission est priée de répondre:

1. La Commission connaît-elle le lien entre ENCIS et WPD ? Peut-elle confirmer une telle relation?
2. Plus précisément existait-il, au moment de la dépose de la demande d'autorisation signée par M. Ruiz, alors PDG de WPD à Limoges et Mme Villalba-Talens, alors responsable administrative et financière ENCIS, une relation personnelle ?
3. Est-il vrai que Mme Villalba-Talens possède des parts dans ENCIS ?
4. Si une ou plusieurs des réponses pour les questions 1-3 sont "oui" :
 - 4.1. Que pense la Commission du fait que ces informations n'ont été communiquées ni avant l'étude d'impact, ni avant la demande d'autorisation, ni avant l'EP ?
 - 4.2. La Commission en tirera-t-elle des conséquences et si oui lesquelles ?
5. Est-ce que WPD et les financiers du projet ont été informés d'une éventuelle relation personnelle de M. RUIZ avec le bureau d'études, l'entreprise ENCIS ?
6. Comment la Commission entend-elle inclure ces faits dans son avis pour le préfet et le public ?

Nous vous remercions de bien vouloir répondre publiquement à ces questions dans le cadre de l'Enquête Publique.

Le Président Stéphane DUCOUX
p/o les vices-présidents,

Jonas Lieftink et Georges Magne